



# MEMBRE PLEINS PRIVILÈGES Saison 2019

## CATÉGORIE DE MEMBRE

Avec droit d'entrée  
remboursable <sup>1</sup>

Sans droit d'entrée

| Membre Pleins privilèges<br>COTISATION ANNUELLE  | 3 400 \$ |                                     | 3 808 \$ |                                     |
|--|----------|-------------------------------------|----------|-------------------------------------|
| AUTRES FRAIS APPLICABLES   |          |                                     |          |                                     |
| Contribution spéciale 2019 pour frais non récurrents   | 200 \$   | <input checked="" type="checkbox"/> | 200 \$   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Entreposage et nettoyage des bâtons, usage d'un chariot pour le membre et ses invités, adhésion au CLUB PRO    | 170 \$   | <input checked="" type="checkbox"/> | 170 \$   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Champ de pratique – utilisation illimitée <sup>2</sup>   | 80 \$    | <input checked="" type="checkbox"/> | 80 \$    | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Location d'un casier au vestiaire  | 60 \$    | <input checked="" type="checkbox"/> | 60 \$    | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Location d'un grand casier au vestiaire (en option)  | +40 \$   | 0                                   | +40 \$   | 0                                   |
| Droits à Golf Québec inclus – 36 \$  |          | <input checked="" type="checkbox"/> |          | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Nourriture, breuvages et boissons alcoolisées : charge minimale de 450\$ (avant service et taxes) <sup>3</sup> | 450 \$   | <input checked="" type="checkbox"/> | 450 \$   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <b>TOTAL : ADDITIONNEZ VOTRE COTISATION ANNUELLE AUX AUTRES FRAIS APPLICABLES</b>                              |          |                                     |          |                                     |

## <sup>1</sup> Nouveau membre avec droit d'entrée remboursable

J'aime passionnément le golf... Devenez membre du Club en profitant d'un droit d'entrée remboursable!

Un droit d'entrée remboursable de 500\$ pour chacune des 5 premières années s'ajoute à la cotisation annuelle. Après 5 ans, un crédit de 500\$ par année sur la cotisation annuelle est octroyé au membre pour les années 6 à 10.

Si ce membre quitte le Club avant l'année 5, en référence à son contrat initial, il n'aura pas à payer pour les années restantes pas plus qu'il ne recevra de remboursement pour les années qu'il a déjà payées. Si ce membre quitte avant l'année 10, il n'aura pas droit à un remboursement des années restantes.

Ce membre doit être détenteur en règle d'au moins 4 actions du Club. Les actions doivent être achetées 1 an après son adhésion au Club.

Droit de retour pour les anciens membres : les droits de retour sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

- <sup>2</sup> Champ de pratique : une contribution de 80\$, pour utilisation illimitée du champ de pratique, s'ajoute à la cotisation annuelle (réservé exclusivement à tous les membres ainsi qu'à ceux qui utilisent un droit de jeu).
- <sup>3</sup> Charge minimale : une charge minimale de 450\$ avant le service (12%) et les taxes sur la nourriture, les breuvages et les boissons alcoolisées consommés au Club est applicable. Ne s'applique pas aux membres âgés de plus de 75 ans.



**MEMBRE  
PLEINS PRIVILÈGES**  
Saison 2019

## Notes

- Aucune restriction de jeu.
- La TPS et la TVQ s'ajoutent à tous les montants indiqués ci-dessus.
- Le membre Pleins privilèges sans droit d'entrée remboursable n'a pas l'obligation d'achat d'actions.
- La date de référence pour déterminer l'âge de toutes les catégories est le 1<sup>er</sup> mai.
- Votre abonnement au Club de golf Cap-Rouge n'est pas transférable.
- Un Membre Contractant peut donner sa démission à tout moment en avisant la Compagnie par écrit. Le cas échéant, **la démission prend effet le 1er décembre suivant la date où tel avis a été donné.** Le Membre Contractant doit s'assurer d'être en mesure de prouver que tel avis a été donné à la Compagnie ainsi que la date à laquelle il a été donné.

## Modalités de paiement

- Les montants payables doivent être réglés avant le 1<sup>er</sup> mai 2019. Alternativement, ils peuvent être réglés en 3 versements égaux aux dates suivantes : 1<sup>er</sup> avril 2019, 1<sup>er</sup> mai 2019 et 1<sup>er</sup> juin 2019.
- Un intérêt de **1,5%** par mois est ajouté sur tout compte qui n'est pas acquitté à la date prévue.
- Il est possible de payer par internet en utilisant le site de votre institution financière. Les indications sont fournies sur leur site. Présentement, les principales institutions financières offrent ce service, à l'exclusion des banques HSBC et Laurentienne. Au besoin, veuillez consulter votre institution financière pour vous assister à cet égard; les services administratifs du Club ne peuvent le faire.

## Incitatif supplémentaire

**Incitatif de groupe :** Si 4 personnes deviennent membre du Club en même temps dans l'une ou l'autre des catégories suivantes : « Relève 30-39 ans », « membre 4 jours – du lundi au jeudi » ou « membre Pleins privilèges », chaque personne recevra un crédit de 150 \$ applicable à la restauration au Club de golf Cap-Rouge.